

député de Halifax (M. Jones), un homme d'expérience qui a été en parlement pendant plusieurs années. L'honorable député de Pictou n'augmentera pas sa popularité en se conduisant de cette manière en cette Chambre. Quelques faits bien clairs se rattachent à cette question et nous pouvons les examiner au point de vue du bon sens sans nous en tenir à un strict point de vue légal. Il y a bien peu de gens qui n'aient pas eu de contrats et n'importe qui verra des preuves de collusion dans l'affaire qui nous occupe. En examinant le contrat on verra que rien ne justifie les honorables députés de la droite d'être arrivés à la conclusion qu'ils ont adoptée. Voici un article du contrat :

A la clôture des travaux toutes les locomotives ou tous les chars découverts que l'ingénieur considérera comme en état de servir davantage pourront être transportés au gouvernement d'après l'évaluation de l'ingénieur.

Voilà les termes du contrat sur lesquels repose toute la défense ; c'est là-dessus que l'honorable député de Simcoe-Nord (M. McCarthy) a établi toute son augmentation ce soir. J'ai éprouvé un certain plaisir à voir tous les efforts qu'il a faits pour présenter cette transaction sous le meilleur jour possible. On sait que l'honorable député est un avocat éminent dont la réputation est universelle et qui a un talent particulier pour présenter sous un jour favorable une mauvaise cause. Mais nous avons eu trop de ses arguties en cette Chambre. Nous avons le fait que l'ingénieur en chef devait évaluer ce matériel. Pour des raisons qu'il connaît mieux que nous, il n'a pu faire ce travail qu'on a confié à trois arbitres. Ces messieurs ne sont pas partis sans être renseignés sur ce qu'ils allaient faire. Ils ont donc fait cette évaluation, et dans leur rapport au ministre des chemins de fer ils ont déclaré que la somme de \$72,000 représentait la valeur du matériel. Après cela on a trouvé quelque chose à reprendre dans l'évaluation. Le ministre des chemins de fer voulant se convaincre que le gouvernement devait reprendre ce matériel soumit la question au ministre de la justice. Celui-ci, qui est l'avisur légal de la couronne et dont l'opinion devait guider le ministre des chemins de fer, déclara, si je suis bien informé, que le gouvernement n'était pas obligé de reprendre le matériel et que cela était facultatif. En face de cette déclaration et sans aller plus loin pour voir si le pays ne pouvait pas se débarrasser de l'obligation de reprendre ce matériel de roulement le ministre des chemins de fer ne consentit pas seulement à payer ces \$72,000, mais il alla jusqu'à faire un règlement pour \$200,000.

Tout le monde comprendra ce qui s'est passé entre le ministre et l'entrepreneur. Il aura dit à l'entrepreneur : "Voici votre position : le ministre de la justice dit que je ne suis pas obligé de reprendre le matériel d'après le contrat, mais nous pouvons arranger l'affaire d'une manière avantageuse pour nous deux. Voici une élection et nous avons besoin de fonds. Les arbitres vous ont accordé \$72,000 à vous, M. Onderdonk, et vous réclamez \$27,000 comme coût du transport, ce qui ferait, disons \$100,000. Le ministre de la justice dit que nous ne sommes pas obligés de vous donner la moindre chose. Cependant nous allons régler ça pour \$200,000 ; \$100,000 pour moi et \$100,000 pour vous." Le résultat fut que ces messieurs travaillèrent de concert. M. Onderdonk obtint \$100,000 et le ministre des chemins de fer \$100,000 pour des fins qu'il connaît mieux que nous. A tout événement, la somme a été payée et le pays a perdu l'argent. Afin de fortifier sa position et de déguiser la transaction le gouvernement a eu recours à des arbitres pour faire accepter l'augmentation sous la pression du ministre des chemins de fer et appuyé par l'ingénieur en chef, son propre employé. Ces deux hommes se sont unis pour insister auprès des arbitres afin de leur faire faire une certaine chose. Un de ces arbitres, d'après la preuve recueillie devant le comité, a refusé positivement. Il a refusé de devenir un instrument dans la main des ministres ; c'est ce qu'il déclare dans sa lettre, et les événements ont

M. McMULLEN

démontré qu'il avait raison de craindre cela parce qu'on s'est servi des arbitres dans un but déterminé. Toute cette affaire porte à sa face même le cachet d'une transaction louche, et prenez douze hommes honnêtes, n'importe où, et je suis certain qu'ils déclareront cela ; j'en ferai le pari en mettant mon siège en jeu. Il est évident que quelqu'un a voulu faire de l'argent par cette transaction et nous pouvons dire en toute honnêteté après avoir examiné toute la transaction qu'elle a été conçue dans le péché et qu'elle s'est terminée dans l'iniquité politique. Tous les efforts que le gouvernement a faits en cette Chambre démontrent qu'il sent la portée du coup qu'il a reçu.

Il ne reste plus que l'honorable ministre de la justice qui n'ait pas essayé de défendre le gouvernement, mais il est probable qu'il va essayer lui aussi d'atténuer l'affaire. Le ministre des finances a commencé cette après-midi et il a fait de son mieux. Il a dit que le gouvernement était en quelque sorte obligé en honneur d'accepter ce matériel de roulement. Il a dit que nous devons examiner cette question à un point de vue de charité. Il est certain qu'il a commencé par être très charitable lui-même avec l'entrepreneur, parce qu'il lui a donné \$200,000 de plus qu'il n'aurait payé s'il avait donné le contrat à un autre entrepreneur ; et sa charité n'était pas épuisée lorsque le contrat a été terminé parce que, soit qu'il soit intervenu, ou que ces sentiments de charité aient aussi inspiré le ministre des chemins de fer, l'entrepreneur a pu avoir \$100,000 de plus. Mais j'ai des doutes que cet argent soit allé dans les goussets de M. Onderdonk, et si celui-ci était placé dans la boîte aux témoins, je crois qu'il serait forcé d'y mettre s'il est honnête, que l'argent payé par le trésor public en cette transaction n'a jamais été placé au crédit de M. Onderdonk. Il y a une chose qui m'a amusé pendant l'enquête. J'étais présent lorsque l'ingénieur a été examiné. Dans son témoignage il a admis que bien qu'il soit le serviteur du peuple canadien et qu'il reçoive \$4,000 par année comme ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement et \$2,000 par année comme ingénieur du chemin de fer Canadien du Pacifique, ce qui fait \$6,000 par année en tout—il a admis, dis-je, que c'est dans l'intérêt des entrepreneurs qu'il a suggéré une nouvelle évaluation. Il a admis que ce n'était pas dans l'intérêt du pays, bien qu'il considérât que le pays était lié en honneur, jusqu'à un certain point, dans cette transaction. Mais du commencement à la fin il a prouvé clairement qu'il travaillait dans l'intérêt de M. Onderdonk, soit par complaisance pour ce monsieur ou pour le ministre des chemins de fer de qui il recevait chaque année des appointements supplémentaires et qui peut-être lui avait demandé de consentir à ces choses, ce que nous ne savons pas cependant. Mais du commencement à la fin de toute cette transaction, ce serviteur payé du pays a démontré qu'au lieu de travailler à économiser l'argent du pays, il pressait la solution d'une affaire qui devait mettre \$100,000 dans les goussets de quelqu'un.

Je doute beaucoup qu'il y ait en cette Chambre un seul homme qui en face d'admissions semblables de la part de son employé, le garderait plus longtemps à son service. Maintenant si l'honorable ministre des chemins de fer désirait si vivement régler cette question relative à la responsabilité du gouvernement, pourquoi ne l'a-t-il renvoyée aux tribunaux ? Pourquoi l'affaire a-t-elle été réglée si rapidement ? Pourquoi ces hommes ont-ils reçu ordre de se hâter d'amender le rapport qu'ils avaient préparé ? Pourquoi tant de précipitation pour terminer la transaction. Nous voyons que dans un grand nombre de circonstances le gouvernement a retardé pendant des mois et des années le règlement d'affaires semblables, mais dans ce cas, il a cru qu'il ne pouvait jamais trop se hâter. Il ne voulait pas attendre jusqu'à ce que les arbitres pussent venir facilement ici, mais il leur a télégraphié et les a engagés à terminer l'affaire le plus tôt possible. Tout ceci démontre que nous avons quelque raison de soupçonner que l'argent n'a pas dû être em-